

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Commodity

un compartiment de la SICAV Schroder International Selection Fund

Catégorie I Capitalisation USD (LU2274224596)

Ce fonds est géré par Schroder Investment Management (Europe) S.A., qui fait partie du Groupe Schroders.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le fonds vise à dégager une croissance du capital supérieure à Bloomberg Commodity Total return Index (BCOMTR Index) après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des instruments liés aux matières premières dans le monde entier.

Politique d'investissement

Le fonds est géré de façon active et investit au moins deux tiers de ses actifs dans une gamme d'instruments liés aux matières premières, comprenant principalement des swaps sur indices financiers de matières premières éligibles, des matières premières par le biais d'actifs éligibles (tels que décrits dans la définition de « Catégories d'actifs alternatives » à l'Annexe III du Prospectus) et, dans une moindre mesure, dans des actions de secteurs liés aux matières premières du monde entier.

Le fonds peut être ponctuellement exposé à un éventail de secteurs de matières premières, mais le gestionnaire d'investissement prévoit que le fonds sera principalement investi dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des métaux.

Le fonds peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, fonds d'investissement, warrants et placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans le prospectus).

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou de gérer le Fonds de manière plus efficace. L'objectif est, en particulier, d'utiliser les swaps de rendement total de façon continue pour obtenir une exposition longue nette aux indices de matières premières, bien que les swaps puissent contenir des expositions longues et courtes. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 300 % et devrait rester comprise entre 200 % et 250 % de la Valeur liquidative.

Indice de référence

Les performances du fonds seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Bloomberg Commodity Total Return (indice BCOMTR). L'univers d'investissement du fonds devrait se recouper, dans une mesure limitée, avec les composantes de l'indice de référence cible. Le gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire, et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du fonds peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Veuillez vous reporter à l'annexe III du prospectus du fonds pour plus de détails.

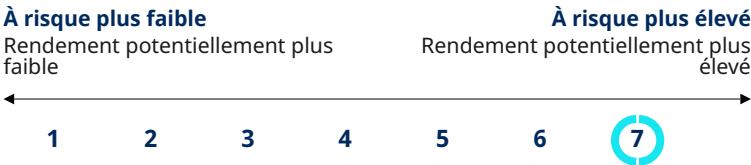
Fréquence des transactions

Vous pouvez demander le rachat de votre investissement. Le présent fonds fait l'objet de négociations quotidiennes.

Politique de distribution

Les revenus de cette catégorie d'actions perçus sur les investissements du fonds sont capitalisés, ce qui signifie qu'ils sont conservés au sein du fonds et que leur valeur est reflétée dans le prix de la catégorie d'actions.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement

La catégorie de risque se fonde sur le risque cible du fonds et il ne saurait être garanti que le fonds atteigne ce niveau.

Rien ne garantit que la catégorie de risque du fonds restera figée ; elle peut évoluer dans le temps. Un fonds se trouvant dans la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Un fonds se trouvant dans la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie dans la mesure où il peut prendre des risques plus élevés dans le cadre de la recherche de rendements plus élevés et son prix peut augmenter ou baisser en conséquence.

Facteurs de risque

Risque de concentration : le fonds peut être concentré sur un nombre limité de régions géographiques, de secteurs industriels, de marchés et/ou de positions individuelles. Cela peut entraîner des variations importantes de la valeur du fonds, à la hausse comme à la baisse.

Risque de change : le fonds peut perdre de la valeur en raison des fluctuations

des taux de change.

Risque lié aux instruments dérivés : les instruments dérivés peuvent être utilisés pour gérer efficacement le portefeuille. Le fonds peut également investir de manière significative dans des instruments dérivés, notamment en utilisant des techniques de vente à découvert et d'effet de levier dans le but de générer un rendement. un instrument dérivé peut ne pas se comporter comme prévu, entraîner des pertes plus importantes que le coût de l'instrument dérivé ainsi que des pertes pour le fonds.

Risque de performance : Les objectifs d'investissement expriment un résultat escompté mais rien ne permet de garantir qu'un tel résultat sera obtenu. Selon les conditions de marché et l'environnement macroéconomique, il peut devenir plus difficile d'atteindre les objectifs d'investissement.

Risque de liquidité : dans des conditions de marché difficiles, le fonds peut être dans l'incapacité de vendre un titre à sa vraie valeur ou de le vendre tout simplement. Ceci pourrait peser sur la performance et obliger le fonds à différer ou suspendre les rachats de ses actions.

Risque opérationnel : les processus opérationnels, notamment ceux liés à la garde des actifs, peuvent échouer. Cela peut entraîner des pertes pour le fonds.

Taux interbancaire offert : la transition des marchés financiers vers des taux de référence alternatifs, au détriment de l'utilisation des taux interbancaires offerts (TIO), peut avoir un impact sur la valorisation de certaines participations et perturber la liquidité de certains instruments. Cela peut avoir un impact sur les résultats d'investissement du fonds.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne soit versé.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.04%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	
Aucun	

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maximums et dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir le montant effectif des frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation puisque le fonds a été récemment lancé et n'a pas encore d'exercice précédent à partir duquel calculer le montant des frais. Le rapport annuel du fonds sur chaque exercice inclura le montant exact détaillé des frais.

De plus amples informations sur les frais figurent à la Section 3 du prospectus du fonds.

Performances passées



Le fonds a été lancé le 22/02/2021.
La catégorie d'actions a été lancée le 22/02/2021.

Informations pratiques

Dépositaire : J.P. Morgan SE.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir des informations complémentaires concernant ce fonds, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, tout éventuel rapport semestriel ultérieur et le dernier cours des actions auprès de la société de gestion du fonds sise 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg et sur le site Internet www.schroders.lu/kiids. Ces documents sont disponibles gratuitement en allemand, en anglais, en espagnol, en flamand, en français et en italien.

Législation fiscale : Le fonds est assujéti à l'impôt au Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité : La responsabilité de Schroders Investment Management (Europe) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fonds à compartiments multiples : Ce fonds est un compartiment d'un fonds à compartiments multiples, dont le nom figure en haut du présent document. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour le fonds à compartiments multiples dans son ensemble. Pour protéger les

investisseurs, l'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de ceux des autres compartiments.

Échanges : Sous conditions, vous pouvez demander d'échanger votre investissement contre une autre catégorie d'actions au sein de ce fonds ou d'un autre fonds Schroder. Veuillez vous reporter au prospectus pour de plus amples informations.

Politique de rémunération : Un résumé de la politique de rémunération de Schroders ainsi que les publications associées figurent sur le site www.schroders.com/remuneration-disclosures. Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement sur demande. La politique comprend une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés et mentionne l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages.

Glossaire : Vous pouvez trouver une explication de certains des termes utilisés dans le présent document sur le site www.schroders.lu/kiid/glossary.

Coûts de distribution : le niveau des coûts de distribution dans certaines juridictions peut avoir une incidence sur la capacité du gestionnaire de placements à atteindre l'objectif de placement du fonds dans toutes les catégories d'actions après déduction des frais.